

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°03 du 21/06/2024

BUDGET RECTIFICATIF n°1 de l'exercice 2024

- Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1:

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 26 ETPT dont 4 ETPT sous plafond d'emplois Etat et 22 ETPT hors plafond d'emplois Etat
- 9 480 000€ d'autorisations d'engagement dont :
 - 1 180 000 € personnel
 - 6 130 000 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 2 200 000 € investissement
- 9 480 000€ de crédits de paiement dont :
 - 1 180 000 € personnel
 - 6 130 000 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 2 200 000 € investissement
- 7 359 647€ de prévisions de recettes
- - 2 120 353 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2:

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 2 101 187 € Variation de trésorerie
- - 1 320 353 € Résultat patrimonial
- - 125 665 € Insuffisance d'autofinancement
- - 2 325 665 € Variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

TABLEAU 1 - BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	4	22	26

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	3,6	335 000	17,8	810 000	21,4	1 180 000
1 - TITULAIRES	1	190 000			1	190 000
* Titulaires Etat	1	190 000			1	190 000
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0
2 - CONTRACTUELS	2,6	145 000	15,8	780 000	18,4	925 000
* Contractuels de droit public	2,6	145 000	15,8	780 000	18,4	0
o CDI	2,6	145 000			2,6	0
o CDD	0	0	15,8	780 000	15,8	0
o Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
o CDI	0	0			0	0
o CDD	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES			2	30 000	2	30 000
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						35 000

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE-CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0,25	19 338
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,25	19 338
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES										RECETTES				
	COMPTE FINANCIER 2023		BUDGET INITIAL (BI)		BUDGET RECTIFICATIF 1 (BR1)		Ecart BR1 / BI			COMPTE FINANCIER 2023	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	Ecart BR1 / BI	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP						
Personnel	755 005	755 005	1 180 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000	-	-		7 567 951	6 467 662	6 467 662	-	Recettes globalisées
<i>Dont Charges de Pensions</i>										6 029 394	4 867 662	4 867 662	-	Subvention pour charges de service public
<i>Charges</i>	66 967	66 967	67 232	67 232	67 282	67 282	-	-					-	Subvention pour charges d'investissement
														Autres financements de l'Etat
														Fiscalité affectée
Fonctionnement	6 085 559	5 702 078	6 100 000	6 100 000	6 100 000	6 100 000	-	-		1 538 557	1 600 000	1 600 000	-	Autres financements publics
														Recettes propres
Intervention														
Investissement	548 172	690 622	1 600 000	1 600 000	2 200 000	2 200 000	600 000	600 000		1 550 344	715 188	891 985	176 797	Recettes fêchées*
										607 095	37 000	37 000	-	Autres financements de l'Etat fêchés
										943 249	678 188	854 985	176 797	Autres financements publics fêchés
														Subvention pour charges d'investissement fêchée
														Recettes propres fêchées
TOTAL DES DEPENSES	AE (A) CP (B)	7 368 737	7 147 705	8 880 000	8 880 000	9 480 000	9 480 000	600 000	600 000	9 118 295	7 182 850	7 359 647	176 797	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		1 970 590									1 697 150	2 120 353		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU 4
Equilibre financier - BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS				
	COMPTE FINANCIER	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR / BI	COMPTE FINANCIER	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR / BI	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	1 697 150	2 120 353	423 203	1 970 590	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>									<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>									<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)									Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	448 324	320 834	320 834	-	365 717	340 000	340 000	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	366 494			-	944 909			-	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	814 818	2 017 984	2 441 187	423 203	1 391 397	340 000	340 000	-	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)=(2) - (1)	576 579	-	-	-	-	1 677 984	2 101 187	423 203	Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fêchée (a)***</i>	<i>1 050 410</i>					<i>576 785</i>	<i>212 061</i>	<i>423 203</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fêchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fêchée (d)</i>						<i>473 830</i>	<i>1 889 127</i>	<i>787 927</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fêchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	1 391 397	2 017 984	2 441 187	423 203	1 391 397	2 017 984	2 441 187	423 203	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
 (**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
 (***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fêchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale - BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	COMPTES FINANCIERS			écarts BR1 / BI	PRODUITS	COMPTES FINANCIERS			écarts BR1 / BI
	COMPTES FINANCIERS	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1			COMPTES FINANCIERS	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	
Personnel	774 575	1 180 000	1 180 000		Subventions de l'Etat	6 800 463	4 867 662	4 867 662	
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	66 867	67 282	67 282		Fiscalité affectée				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 058 459	7 500 000	7 500 000		Autres subventions recettes rattachées	452 574	715 188	891 985	176 797
Intervention (le cas échéant)					Autres produits recettes propres	2 286 643	1 805 312	1 600 000	-205 312
TOTAL DES CHARGES (1)	7 833 034	8 680 000	8 680 000		TOTAL DES PRODUITS (2)	9 539 680	7 388 162	7 359 647	-28 515
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 706 646	-	-		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 291 838	1 320 353	1 320 353	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	9 539 680	8 680 000	8 680 000		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	9 539 680	8 680 000	8 680 000	

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	COMPTES FINANCIERS	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR1 / BI
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 706 646	-1 291 838	-1 320 353	-28 515
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 516 401	1 400 000	1 400 000	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	205 312	205 312	205 312	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	3 017 734	-97 150	-125 665	-28 515

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	COMPTES FINANCIERS			écarts BR1 / BI	RESSOURCES	COMPTES FINANCIERS			écarts BR1 / BI
	COMPTES FINANCIERS	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1			COMPTES FINANCIERS	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	
Insuffisance d'autofinancement		97 150	125 665	28 515	Capacité d'autofinancement	3 017 734			
Investissements	645 519	1 600 000	2 200 000	600 000	Financement de l'actif par l'Etat				
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat				
					Autres ressources				
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	645 519	1 697 150	2 325 665	628 515	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 017 734			
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	2 372 215				Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-	1 697 150	2 325 665	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	COMPTES FINANCIERS	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR1 / BI
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 372 215	-1 697 150	- 2 325 665	-628 515
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	1 795 636	-19 166	- 224 478	-205 312
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	576 579	-1 677 984	- 2 101 187	-423 203
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	8 130 924	4 791 447	5 805 259	1 013 812
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	50 855	-1 783 112	- 173 623	1 609 489
Niveau final de la TRESORERIE	8 080 069	6 574 559	5 978 882	-595 678

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Composition du Conseil :

- Nombre de membres avec voix délibérative : 12
- Nombre de sièges vacants : 0

Quorum :

- Membres présents : 8
- Membres représentés : 3
- Membre absent : 1

Résultats du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2024 est adopté.

Fait à Montpellier, le 21/06/2024

Le Président du Conseil d'administration

Guillaume GELLÉ



TABLEAU 1 - BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	4	22	26

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	3,6	335 000	17,8	810 000	21,4	1 180 000
1 - TITULAIRES	1	190 000			1	190 000
* Titulaires Etat	1	190 000			1	190 000
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0
2 - CONTRACTUELS	2,6	145 000	15,8	780 000	18,4	925 000
* Contractuels de droit public	2,6	145 000	15,8	780 000	18,4	0
o CDI	2,6	145 000			2,6	0
o CDD	0	0	15,8	780 000	15,8	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
o CDI	0	0			0	0
o CDD	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES			2	30 000	2	30 000
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						35 000

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0,25	19 338
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,25	19 338
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES								
	COMPTE FINANCIER 2023		BUDGET INITIAL (BI)		BUDGET RECTIFICATIF 1 (BR1)		Ecart BR1 / BI	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	755 005	755 005	1 180 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000	-	-
<i>Dont Charges de Pensions Civiles</i>	66 867	66 867	67 282	67 282	67 282	67 282	-	-
Fonctionnement	6 065 559	5 702 078	6 100 000	6 100 000	6 100 000	6 100 000	-	-
Intervention								
Investissement	548 172	690 622	1 600 000	1 600 000	2 200 000	2 200 000	600 000	600 000
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	7 368 737	7 147 705	8 880 000	8 880 000	9 480 000	9 480 000	600 000	600 000
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		1 970 590		-		-		

RECETTES				
COMPTE FINANCIER 2023	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	Ecart BR1 / BI	
6 029 394	4 867 662	4 867 662	-	Subvention pour charges de service public
				Subvention pour charges d'investissement
				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
				Autres financements publics
1 538 557	1 600 000	1 600 000	-	Recettes propres
1 550 344	715 188	891 985	176 797	Recettes fléchées*
607 095	37 000	37 000	-	Autres financements de l'Etat fléchés
943 249	678 188	854 985	176 797	Autres financements publics fléchés
				Subvention pour charges d'investissement fléchée
				Recettes propres fléchées
9 118 295	7 182 850	7 359 647	176 797	TOTAL DES RECETTES (C)
-	1 697 150	2 120 353		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

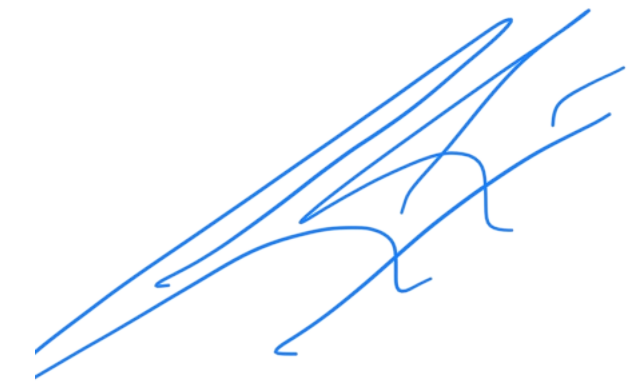


TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine - BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
1 Calcul Intensif			3 500 000	3 500 000					3 500 000	3 500 000
2 Archivage			500 000	500 000					500 000	500 000
3 Hébergement			400 000	400 000					400 000	400 000
4 INFRA IMMOBILIER			700 000	700 000			1 160 000	1 160 000	1 860 000	1 860 000
5 INFRA INFORMATIQUE			600 000	600 000			1 040 000	1 040 000	1 640 000	1 640 000
6 FONCTION SUPPORT	1 180 000	1 180 000	400 000	400 000					1 580 000	1 580 000
TOTAL	1 180 000	1 180 000	6 100 000	6 100 000			2 200 000	2 200 000	9 480 000	9 480 000

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B

0

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES										Total (C)
	Recettes globalisées						Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchée	Autres financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
1 CALCUL									820 795		820 795
2 ARCHIVAGE						40 000		37 000	34 190		111 190
31 HEBERG SEC						1 550 000					1 550 000
32 HEBERG & SERVICES											0
4 ETAT	4 867 662										4 867 662
5 FORMATION						10 000					10 000
TOTAL	4 867 662					1 600 000		37 000	854 985		7 359 647

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C

2 120 353

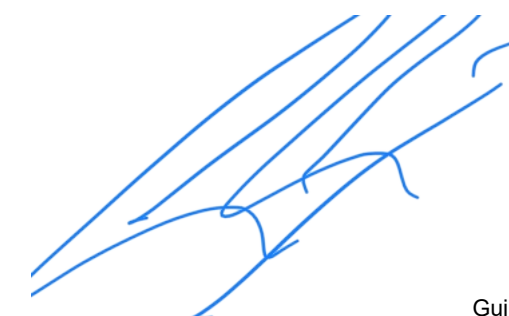


TABLEAU 4
Equilibre financier - BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS				
	COMPTE FINANCIER	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR / BI		BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR / BI	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	1 697 150	2 120 353	423 203	1 970 590	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>									<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>									<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)									Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	448 324	320 834	320 834	-	365 717	340 000	340 000	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	366 494		-	-	- 944 909		-	-	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	814 818	2 017 984	2 441 187	423 203	1 391 397	340 000	340 000	-	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)=(2) - (1)	576 579	-	-	-	-	1 677 984	2 101 187	423 203	Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	1 050 410			-		576 785	212 061	423 203	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>				-	473 830	1 101 200	1 889 127	787 927	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	1 391 397	2 017 984	2 441 187	423 203	1 391 397	2 017 984	2 441 187	423 203	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"



Guillaume GELLE,
Président du Conseil d'Administration du CINES

TABLEAU 5
Opérations pour comptes de tiers - BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
TVA 2020	44566	TVA DEDUCTIBLE 20%	320 834	
TVA 2020	44571	TVA COLLECTEE 20%		340 000
TOTAL			320 834	340 000

(c1)

(c2)

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.



Guillaume GELLE,
Président du Conseil d'Administration du CINES

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	COMPTE FINANCIER	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR1 / BI	PRODUITS	COMPTE FINANCIER	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR1 / BI
Personnel	774 575	1 180 000	1 180 000		Subventions de l'Etat	6 800 463	4 867 662	4 867 662	
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	66 867	67 282	67 282		Fiscalité affectée				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 058 459	7 500 000	7 500 000		Autres subventions recettes fléchées	452 574	715 188	891 985	176 797
Intervention (le cas échéant)					Autres produits recettes propres	2 286 643	1 805 312	1 600 000	-205 312
TOTAL DES CHARGES (1)	7 833 034	8 680 000	8 680 000		TOTAL DES PRODUITS (2)	9 539 680	7 388 162	7 359 647	-28 515
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 706 646	-			Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		1 291 838	1 320 353	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	9 539 680	8 680 000	8 680 000		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	9 539 680	8 680 000	8 680 000	

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	COMPTE FINANCIER	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR1 / BI
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 706 646	-1 291 838	-1 320 353	-28 515
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 516 401	1 400 000	1 400 000	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	205 312	205 312	205 312	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	3 017 734	-97 150	-125 665	-28 515

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	COMPTE FINANCIER	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR1 / BI	RESSOURCES	COMPTE FINANCIER	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR1 / BI
Insuffisance d'autofinancement		97 150	125 665	28 515	Capacité d'autofinancement	3 017 734			
Investissements	645 519	1 600 000	2 200 000	600 000	Financement de l'actif par l'État				
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État				
					Autres ressources				
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	645 519	1 697 150	2 325 665	628 515	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 017 734			
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	2 372 215				Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-	1 697 150	2 325 665	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	COMPTE FINANCIER	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR1 / BI
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 372 215	-1 697 150	- 2 325 665	-628 515
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	1 795 636	-19 166	- 224 478	-205 312
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	576 579	-1 677 984	- 2 101 187	-423 203
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	8 130 924	4 791 447	5 805 259	1 013 812
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	50 855	-1 783 112	- 173 623	1 609 489
Niveau final de la TRESORERIE	8 080 069	6 574 559	5 978 882	-595 678



POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	8 080 069	8 014 194	8 740 069	8 383 354	9 776 192	8 968 898	8 149 798	9 176 338	8 329 267	7 657 768	7 786 502	7 152 371	100 214 821
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	6 937	1 288 864	68 702	1 476 238	-	39 271	1 815 593	-	124 617	979 386	373 852	294 203	6 467 662
Subvention pour charges de service public	-	1 216 915	-	1 216 915	-	-	1 703 681	-	-	730 151	-	-	4 867 662
Autres financements de l'État	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fiscalité affectée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres financements publics	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes propres	6 937	71 949	68 702	259 323	-	39 271	111 912	-	124 617	249 235	373 852	294 203	1 600 000
Recettes budgétaires fléchées	-	-	230 999	120 994	-	125 000	155 803	-	34 190	100 000	-	125 000	891 985
Financements de l'État fléchés	-	-	37 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37 000
Autres financements publics fléchés	-	-	193 999	120 994	-	125 000	155 803	-	34 190	100 000	-	125 000	854 985
Autres recettes fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération non budgétaire													
Emprunt: encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêt: encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et caution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération gérée en compte de tiers	1 387	14 390	13 741	51 865	5 055	25 181	-	-	24 923	69 847	74 770	58 841	340 000
TVA encaissée	1 387	14 390	13 741	51 865	5 055	25 181	-	-	24 923	69 847	74 770	58 841	340 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers: encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres encaissements d'opération gérées en compte de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A. TOTAL	8 324	1 303 254	313 442	1 649 096	5 055	189 452	1 971 396	-	183 730	1 149 232	448 622	478 043	7 699 647
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	65 811	543 179	594 147	229 681	717 841	906 526	849 188	769 218	772 913	832 942	925 693	1 168 815	8 375 953
Personnel	65 811	61 421	94 672	64 308	53 685	70 242	64 914	64 914	66 242	64 914	64 914	88 019	824 053
Fonctionnement	-	474 035	263 318	131 966	621 901	582 045	542 359	484 304	473 551	613 886	793 658	636 029	5 617 050
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	7 724	236 157	33 407	42 255	254 240	241 916	220 000	233 120	154 143	67 122	444 767	1 934 850
Dépenses liées à des recettes fléchées	8 388	34 200	72 009	24 577	91 310	101 996	38 177	73 853	69 724	120 913	86 108	382 789	1 104 046
Personnel	8 388	14 927	15 227	14 962	17 381	38 177	38 177	38 177	42 632	42 632	42 632	42 632	355 946
Fonctionnement	-	19 273	56 782	8 656	73 929	29 629	-	35 676	27 092	78 281	43 476	110 157	482 950
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	960	-	34 190	-	-	-	-	-	230 000	265 150
Opération non budgétaire													
Emprunt: remboursement en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêt: décaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et caution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération gérée en compte de tiers	-	-	4 000	2 000	3 200	30	57 490	4 000	12 593	66 643	70 952	99 928	320 835
TVA décaissée	-	-	4 000	2 000	3 200	30	57 490	4 000	12 593	66 643	70 952	99 928	320 835
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers: décaissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres décaissements d'opération gérées en compte de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. TOTAL	74 199	577 379	670 156	256 258	812 350	1 008 552	944 855	847 071	855 230	1 020 498	1 082 753	1 651 533	9 800 834
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	65 875	725 875	356 715	1 392 838	807 295	819 100	1 026 541	847 071	671 500	128 734	634 131	1 173 489	2 101 187
SOLDE CUMULE = 1 + 2	8 014 194	8 740 069	8 383 354	9 776 192	8 968 898	8 149 798	9 176 338	8 329 267	7 657 768	7 786 502	7 152 371	5 978 882	



TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées - BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	2022	2023	2024	
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	1 076 563	1 258 522	2 308 932	
Recettes fléchées (b)	855 913	1 550 344	891 985	
Financements de l'État fléchés	150 000	607 095	37 000	
Autres financements publics fléchés	705 913	943 249	854 985	
Recettes propres fléchées				
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	673 953	499 934	1 104 046	
Personnel				
AE=CP	112 132	66 063	355 946	
Fonctionnement				
AE	481 009	410 588	482 950	
CP	529 662	433 871	482 950	
Intervention				
AE				
CP				
Investissement				
AE	37 920		265 150	
CP	32 160		265 150	
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	1 258 522	1 050 410	-212 061	

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet vérifier l'équilibre final de chaque opération

Autofinancement des opérations fléchées (d)				
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)				
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	1 258 522	2 308 932	2 096 871	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision Coût total de l'opération (1)	Prévision N									Prévision N+1 et suivantes					
			AE ouvertes les années antérieures à N (2)	AE consommées les années antérieures à N (3)	AE ouvertes en N au titre des décalages d'exécution* (4)	AE nouvelles ouvertes en N (5)	TOTAL des AE ouvertes en N (6) = (4) + (5)	CP ouverts les années antérieures à N (7)	CP consommés les années antérieures à N (8)	CP ouverts en N au titre des décalages d'exécution* (9)	CP nouveaux ouverts en N (10)	TOTAL des CP ouverts en N (11) = (9) + (10)	AE prévues en N+1 (12)	CP prévus en N+1 (13)	AE prévues en N+2 (14)	CP prévus en N+2 (15)	AE prévues > N+2 (16)
TRAVSMIMESO	Personnel																
Travaux aménagement SM1	Fonctionnement																
Calculateur MesLR	Intervention																
	Investissement	170 000				170 000						170 000					
Total Op.1		170 000				170 000						170 000					
CONSTR- BAH	Personnel																
Construction bâtiments - Bureau Atelier	Fonctionnement																
Hangar (BAH)	Intervention																
	Investissement	360 000				180 000						180 000					
Total Op.2		360 000				180 000						180 000					
GTC CABLAGE	Personnel																
Gestion technique centralisée	Fonctionnement																
Refonte cablage	Intervention																
	Investissement	260 000				60 000						60 000					
Total Op.3		260 000				60 000						60 000					
DROCCHBERG	Personnel																
Acquisition baies d'hébergement pour DROCC	Fonctionnement																
	Intervention																
	Investissement	270 000				100 000						100 000					
Total Op.4		270 000				100 000						100 000					
ONDULEUR ACQ.	Personnel																
Acquisition renouvellement des onduleurs	Fonctionnement																
	Intervention																
	Investissement	300 000				200 000						200 000					
Total Op.5		300 000				200 000						200 000					
RES-CABLAGE	Personnel																
Réseaux Cablages	Fonctionnement																
	Intervention																
	Investissement	80 000				40 000						40 000					
Total Op.6		80 000				40 000						40 000					
RES CONNECT	Personnel																
Réseaux et connectiques	Fonctionnement																
	Intervention																
	Investissement	470 000				170 000						170 000					
Total Op.7		470 000				170 000						170 000					
STOCK DMF	Personnel																
Stockage 1PO par an sur DMF et CXFS	Fonctionnement																
	Intervention																
	Investissement	263 000				63 000						63 000					
Total Op.8		263 000				63 000						63 000					
ORCHESTRA - Projet Européen	Personnel	459 900	104 739	104 739		60 693	60 693	104 739	104 739		60 693						
Développement plate-forme numérique centralisée - Covid 19.	Fonctionnement	211 850	37 919	37 919		4 000	4 000	37 919	37 919		4 000						
	Intervention																
	Investissement																
Total Op.9		671 750	142 658	142 658		64 693	64 693	142 658	142 658		64 693						
EPICURE - Projet Européen	Personnel	328 000				17 820	17 820	17 820	17 820		17 820						
Service de support informatique haute performance	Fonctionnement	22 960				2 000	2 000	2 000	2 000		2 000						
	Intervention																
	Investissement																
Total Op.10		350 960				19 820	19 820				19 820						
eCOL + - Projet ANR	Personnel	22 000				22 000	22 000	22 000	22 000		22 000						
Numérisation 3D des collections naturalistes	Fonctionnement																
	Intervention																
	Investissement																
Total Op.11		22 000				22 000	22 000				22 000						
BATMAN - Projet ANR	Personnel																
Exploration données, l'intelligence artificielle pour nouvelle génération de batteries.	Fonctionnement	173 500	62 235	62 235		39 310	39 310	62 235	62 235		39 310						
	Intervention																
	Investissement																
Total Op.12		173 500	62 235	62 235		39 310	39 310	62 235	62 235		39 310						
GAIA DATA - Projet ANR	Personnel	169 200				30 803	30 803	30 803	30 803		30 803						
Infrastructure de données et services système Terre	Fonctionnement	92 051				6 000	6 000	6 000	6 000		6 000						
	Intervention																
	Investissement																
Total Op.13		261 251				36 803	36 803				36 803						
Total Op.14																	
Ss total personnel		979 100	104 739	104 739		131 317	131 317	104 739	104 739		131 317						
Ss total fonctionnement		500 361	100 154	100 154		51 310	51 310	100 154	100 154		51 310						
Ss total intervention																	
Ss total investissement		2 173 000				983 000	983 000				983 000						
TOTAL		3 652 461	204 893	204 893		1 165 627	1 165 627	204 893	204 893		1 165 627						

* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération (18)	Encaissements des années antérieures à N (19)	Encaissement prévus en N (20)	Encaissements prévus en N+1 (21)	Encaissements prévus en N+2 (22)	Encaissements prévus > N+2 (23)
TRAVSMIMESO Travaux aménagement SM1 Calculateur MesolR <i>(Financ. Fond amorçage DGR)</i>	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	170 000	170 000				
Total Op.1		170 000	170 000	-	-	-	-
CONSTR- BAH Construction bâtiments - Bureau Atelier Hangar (BAH)	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	360 000		180 000			
Total Op.2		360 000	-	180 000	180 000	-	-
GTC CABLAGE Gestion technique centralisée Refonte câblage	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	260 000		60 000	100 000	100 000	
Total Op.3		260 000	-	60 000	100 000	100 000	-
DROCCHBERG Acquisition baies d'hébergement pour DROCC	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	270 000		100 000	170 000		
Total Op.4		270 000	-	100 000	170 000	-	-
ONDULEUR ACQ. Acquisition renouvellement des onduleurs	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	300 000		200 000	100 000		
Total Op.5		300 000	-	200 000	100 000	-	-
RES-CABLAGE Réseaux Cablages	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	80 000		40 000	20 000	20 000	
Total Op.6		80 000	-	40 000	20 000	20 000	-
RES CONNECT Réseaux et connectiques <i>(Financ. Gaia Data)</i>	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	470 000	164 070	164 070	141 860		
Total Op.7		470 000	164 070	164 070	141 860	-	-
STOCK DMF Stockage IPO par an sur DMF et CXFS	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	29 125 233 875		63 000	100 000	70 875	
Total Op.8		263 000	-	63 000	100 000	100 000	-
ORCHESTRA - Projet Européen Développement plate-forme numérique centralisée - Covid 19.	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	671 750	604 988		66 763		
Total Op.9		671 750	604 988	-	66 763	-	-
EPICURE - Projet Européen Service de support informatique haute performance <i>(Financ. 50 % Genci)</i>	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	175 480 175 480		55 803 55 803	37 202 37 202	41 238 41 238	41 238 41 238
Total Op.10		350 960	-	111 605	74 404	82 476	82 476
eCOL + - Projet ANR Numérisation 3D des collections naturalistes	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	22 000	22 000				
Total Op.11		22 000	22 000	-	-	-	-
BATMAN - Projet ANR Exploration données, l'intelligence artificielle pour nouvelle génération de batteries.	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	173 500		29 929	29 929	29 929	83 714
Total Op.12		173 500	-	29 929	29 929	29 929	83 714
GAIA DATA - Projet ANR Infrastructure de données et services système Terre	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	261 251	164 070	97 181			
Total Op.13		261 251	164 070	97 181	-	-	-
Total Op.14		-	-	-	-	-	-
	Ss total financement de l'Etat	170 000	170 000				
	Ss total autres financements publics	1 803 106	955 127	346 982	275 753	100 292	124 952
	Ss total autres financements	1 679 355		698 803	707 202	232 113	41 238
TOTAL		3 652 461	1 125 127	1 045 785	982 955	332 404	166 189

* Subvention pour charges de service public, subvention pour charges d'investissement, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés
 ** Autres financements publics et autres financements publics fléchés
 *** Recettes propres et recettes propres fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		COMPTE FINANCIER 2023	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	
Stocks initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	2 224 465	2 289 465	
		Retrait d'AE	-88 600		
	2	Niveau initial du fonds de roulement	5 758 709	6 488 597	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-1 744 781	-1 763 947	
	4	Niveau initial de la trésorerie	7 503 490	8 252 544	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	1 258 522	1 590 109	
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	6 244 968	6 662 435	
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	7 368 737	8 880 000	
	6	Résultat patrimonial	1 706 646	-1 291 838	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	3 017 734	-97 150	
	8	Variation du fonds de roulement	2 372 215	-1 697 150	
	9	Opérations bilancielle non budgétaires	SENS	0	0
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -	0	0
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	0	0
		Cautionnements et dépôts	-	0	0
	10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	0	0
		Variation des stocks	+ / -	0	0
		Production immobilisée	+	0	0
		Charges sur créances irrécouvrables	-	0	0
		Produits divers de gestion courante	+	0	0
	11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	401 625	0
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	371 696	0
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	29 929	0
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		0
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		0
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	1 970 590	-1 697 150	-2 120 353
	13	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	1 394 011	-19 166	-19 166
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	576 580	-1 677 984	-2 101 187	
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	1 050 410	304 774	
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-473 830	-1 982 759	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	1 795 635	-19 166	-224 478	
16	Restes à payer	221 031	0	0	
Stocks finaux	17	Niveau final de restes à payer	2 356 897	2 289 465	
	18	Niveau final du fonds de roulement	8 130 924	4 791 447	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	50 854	-1 783 113	
	20	Niveau final de la trésorerie	8 080 069	6 574 559	
		20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	2 308 932	1 894 883
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	5 771 137	4 679 676	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N° 4 du 21/06/2024

RIFSEEP-COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Objet

Le CINES met en œuvre le complément indemnitaire annuel prévu par le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des personnels IATS.

Le CIA est un complément indemnitaire facultatif qui permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents fonctionnaires au regard des résultats de l'entretien professionnel annuel.

Le cadrage du CIA est annexé à la présente délibération.

Composition du Conseil :

- Nombre de membres avec voix délibérative : 12
- Nombre de sièges vacants : 0

Quorum :

- Membres présents : 8
- Membres représentés : 3
- Membre absent : 1

Résultats du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le dispositif du CIA est adopté.

Fait à Montpellier, le 21/06/2024

Le Président du Conseil d'administration
Guillaume GELLÉ



Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des personnels fonctionnaires (RIFSEEP)

COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Principales références réglementaires du RIFSEEP applicables aux personnels ITRF

- Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
- Arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
- Circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Cinq arrêtés du 24 mars 2017 pris pour l'application aux corps de la filière ITRF des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
- Arrêté du 19 juillet 2017 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014- 513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État aux ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Circulaire n°0170 du 15-09-2017 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au bénéfice des corps de la filière recherche et formation (ITRF).

1	Objet	2
2	Détermination des barèmes indemnitaires interministériels.....	2
3	Conditions d'éligibilité	3
4	Critères d'attribution	3
5	Taux, niveaux et montant de l'enveloppe du complément indemnitaire annuel	3
6	Périodicité de versement.....	4

1 Objet

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les corps des ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation (ITRF) relevant des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, est entré en vigueur le 1er septembre 2017.

Le Rifseep est composé de deux indemnités :

- **L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)**, assise sur les fonctions de l'agent, constitue l'indemnité principale de ce régime indemnitaire. Elle est versée mensuellement.
- **Le complément indemnitaire annuel (CIA)**, qui tient compte de l'engagement professionnel de l'agent et de sa manière de servir.

Il revêt un caractère facultatif et fait l'objet d'un seul versement annuel, en une ou deux fractions. Le présent cadrage a pour objet de préciser les modalités de la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA).

Ces modalités s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024.

2 Détermination des barèmes indemnitaires interministériels

Les barèmes indemnitaires du RIFSEEP fait l'objet d'une définition par voie d'arrêté interministériel pour chaque corps. Sont définis d'une part, le plancher réglementaire par grade et d'autre part, le plafond réglementaire de chaque groupe de fonctions, pour l'IFSE et le CIA.

Lors de l'élaboration des barèmes, le montant maximal de ce complément indemnitaire, fixé par groupe de fonctions, ne doit pas représenter une part disproportionnée dans le régime indemnitaire total désormais applicable à un corps donné, eu égard notamment aux modalités de versement.

Il est ainsi préconisé qu'il n'excède pas :

- 15 % du plafond global du RIFSEEP pour les corps et les emplois fonctionnels relevant de la catégorie A ;
- 12 % du plafond global du RIFSEEP pour les corps et les emplois fonctionnels relevant de la catégorie B ;
- 10 % du plafond global du RIFSEEP pour les corps et les emplois fonctionnels relevant de la catégorie C ;

Les barèmes concernant les corps de la filière recherche et formation (ITRF) ont été fixés par cinq arrêtés interministériels en date du 24 mars 2017.

Les montants maximaux du complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir mentionnés à l'article 4 du décret du 20 mai 2014 susvisé sont fixés ainsi qu'il suit :

Montant maximal réglementaire du complément indemnitaire annuel (CIA) par corps et par groupe de fonction

Groupe par corps	ATRF	TRF	ASI	IGE	IGR
Groupe 1	1 300 €	2 280 €	3 600 €	5 250 €	6 300 €
Groupe 2	1 200 €	2 040 €	3 150 €	4 800 €	5 700 €
Groupe 3		1 800 €		4 200 €	5 250 €

En application de l'article 4 susvisé, les attributions individuelles du CIA sont comprises entre 0 et 100 % du montant maximal ci-dessus reportés par groupe de fonction et corps.

3 Conditions d'éligibilité

L'ensemble des corps et emplois relevant de la fonction publique de l'État sont éligibles au CIA conformément au décret 2014-513 du 20 mai 2014.

4 Critères d'attribution

Le montant du CIA est déterminé au vu des critères suivants :

- La manière de servir de l'agent ;
- Sa contribution au collectif de travail ;
- Sa capacité à travailler en équipe, le cas échéant.

Le compte-rendu de l'entretien professionnel prévu par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 a fait l'objet d'une adaptation pour tenir compte de ces critères dans le cadre de ce dispositif indemnitaire du RIFSEEP.

Dès lors, l'attribution du CIA est déterminée en cohérence avec les appréciations annotées dans le compte-rendu de l'entretien professionnel annuel de l'agent.

Sont également appréciés l'investissement personnel de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public et son implication dans les projets structurants de l'établissement.

5 Taux, niveaux et montant de l'enveloppe du complément indemnitaire annuel

Le versement du complément indemnitaire est conditionné par une marge de manœuvre au sein de l'enveloppe globale limitative des crédits de masse salariale notifiée à l'établissement.

Des taux de CIA sont fixés par le Directeur du CINES et délibérés par le Conseil d'administration.

La politique indemnitaire fait l'objet d'un débat au moins bi-annuel avec le Comité social d'administration¹.

Les taux permettent de déterminer le niveau de primes alloué :

- **Taux 1** : Ce taux correspond à un niveau de prime minimum.
Il est attribué aux agents dont la manière de servir et leur contribution au collectif de travail est globalement satisfaisante mais dont l'investissement doit encore progresser.
- **Taux 2** : Ce taux correspond à un niveau de prime moyen.
Il est attribué aux agents dont la manière de servir et leur contribution au collectif de travail est globalement satisfaisante.
- **Taux 3** : Ce taux correspond à un niveau de prime maximum.
Ce taux est attribué aux agents dont la manière de servir et leur contribution au collectif de travail est jugée très satisfaisante, voire exceptionnelle, et dont l'investissement particulièrement remarquable mérite d'être souligné.

Pour chaque agent, le taux de prime est fixé par le Directeur sur proposition du supérieur hiérarchique en prenant en compte le compte-rendu de l'entretien professionnel.

¹ Article 50 du Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État

Les montants de primes se rapportant à chaque taux est fixé chaque année dans le respect des plafonds réglementaires mentionnés à l'article 2 et dans la limite des plafonds et schémas d'emplois notifiés à l'établissement par le Ministère de tutelle.

L'enveloppe indemnitaire consacrée au CIA s'élève en moyenne à 70 000 € par exercice.

Les éventuels reliquats de fin de gestion pourront faire l'objet d'un redéploiement de crédits au titre du complément indemnitaire à l'appréciation du Directeur du CINES.

6 Périodicité de versement

Les taux sont déterminés lors d'une campagne annuelle d'attribution qui se déroule au printemps.

Le complément indemnitaire annuel est versé en deux fractions en juin et en décembre.

Le versement semestriel du CIA tient compte de la situation administrative de l'agent au cours de l'année écoulée et est proratisé dans les situations suivantes :

- Date d'entrée de l'agent ;
- Quotité de travail de l'agent ;
- Congé pour raison de santé ;
- Congé pour événements familiaux (maternité, paternité, présence parentale ...).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N° 5 du 21/06/2024

Convention SIEMGP-2024-2026

Objet :

Le CINES adhère au Service inter établissement mutualisé gestion des pensions (SIEMPG) de l'Enseignement supérieur (anciennement dénommé Pôle PETREL) coordonnée par l'université de Montpellier.

Il a pour mission la gestion de la retraite des agents titulaires des établissements en matière de conseils, d'informations, de droits à pension, d'instruction des dossiers de demande de départ à la retraite et il est le correspondant unique du Service des Retraites de l'État en tant qu'interface entre le SRE et les services de gestion RH des établissements partenaires.

La convention du SIEMP est conclue pour une durée de 3 ans pour la période 2024-2026, renouvelable par avenant.

LE CINES adhère au SIEMP par la signature de la convention annexée à la présente convention.

Composition du Conseil :

- Nombre de membres avec voix délibérative : 12
- Nombre de sièges vacants : 0

Quorum :

- Membres présents : 8
- Membres représentés : 3
- Membre absent : 1

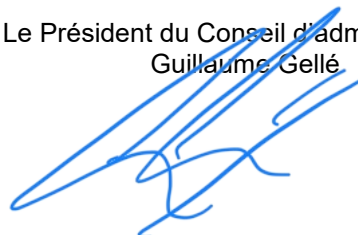
Résultats du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'adhésion du CINES au SIEMPG pour la période 2024- 2026 est adopté.

Fait à Montpellier, le 21/06/2024

Le Président du Conseil d'administration,
Guillaume Gellé



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N° 6 du 21/06/2024

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024 DU CINES

Objet :

Le règlement intérieur a fait l'objet d'une adaptation pour tenir compte de la modification de la structure organisationnelle du CINES délibérée en Conseil d'administration de juin 2022 (création d'un 5^{ème} département et renommage des autres départements), de la nouvelle instance de dialogue social (Comité Social d'administration) créé par le décret de 2020-1427 et de l'instance paritaire manquante (CCP-AC).

Le règlement intérieur a été également amendé du volet disciplinaire et des modalités des élections du président du COS dont le décret 99-318 portant création du CINES, renvoie au règlement intérieur.

Le règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

Sommaire du Règlement intérieur 2024

1. Objectifs et portée du règlement intérieur	3
2. Organisation structurelle	3
3. Organes délibérants	3
3.1 Conseil d'Administration	3
3.1.1 Élections des représentants au Conseil d'administration	3
3.2 Comité d'Orientations Stratégiques (COS)	6
3.2.1 Organisation de l'élection du président du COS :	6
4. Instances consultatives	6
4.1 Le Comité Social d'Administration (CSA)	6
4.2 La Commission consultative paritaire des agents contractuels (CCP-AC)	7
5. Horaires de fonctionnement du centre	7
6. Sécurité et sûreté du Centre	7
6.1 Sécurité et Santé des Personnels	7
6.2 Sûreté physique de l'établissement	8
6.3 Sécurité informatique et usage des ressources informatiques	8
6.4 Sensibilité des informations	8
7. Conditions de travail du personnel	8
7.1 Accès au centre	8
7.2 Horaires, congés et autorisations d'absence	9
7.2.1 Les horaires et congés annuels	9
7.2.2 Autres congés, autorisations d'absences et jours de fermeture du Centre	10
7.3 Télétravail	10
7.4 Déplacements temporaires (missions)	11
8. Code de conduite, discipline et sanctions	11
8.1 Harcèlement et violence au travail	11
8.2 Respect et non-discrimination	11
8.3 Procédures disciplinaires et sanctions applicables en cas de non-respect du règlement	12
9. Action Sociale	12
9.1 Convention de restauration	12
9.2 Association des Personnels du CINES	12

Composition du Conseil :

- Nombre de membres avec voix délibérative : 12
- Nombre de sièges vacants : 0

Quorum :

- Membres présents : 8
- Membres représentés : 3
- Membre absent : 1

Résultats du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le règlement intérieur 2024 est adopté.

Fait à Montpellier, le 21/06/2024

Le Président du Conseil d'administration,
Guillaume Gellé



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N° 3 du 21/06/2024

PLAN PLURIANNUEL 2024-2029

Objet

Le CINES met en œuvre un plan pluriannuel d'investissement 2024-2029 pour montant total de 18,62 M€.

Le plan pluriannuel (PPI) regroupe les opérations patrimoniales relatives à la construction, à la rénovation et à l'aménagement des locaux et bâtiments construits depuis 43 ans ainsi que les investissements en équipements d'infrastructures et informatiques indispensables pour répondre aux enjeux du calcul scientifique, de l'hébergement et l'archivage pérenne.

Le PPI sera réactualisé annuellement en fonction de l'évolution des besoins et de la soutenabilité budgétaire. Cette révision tiendra compte des aléas liés à toute programmation et de la situation financière.

Le Conseil d'administration vote les opérations planifiées pour l'exercice 2024.

Le plan pluriannuel est annexé à la présente délibération.

Composition du Conseil :

- Nombre de membres avec voix délibérative : 12
- Nombre de sièges vacants : 0

Quorum :

- Membres présents : 8
- Membres représentés : 3
- Membre absent : 1


Résultats du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le plan pluriannuel est adopté.

Fait à Montpellier, le 21/06/2024

Le Président du Conseil d'administration
Guillaume GELLÉ



Deliberation N°: 2024-06-21- 02

TARIFS HÉBERGEMENT ET ARCHIVAGE 2024

Vu le décret n°99-318 du 20/04/1999 portant création du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES) ;

Le Conseil d'administration approuve les tarifs de prestations 2024 tel que présentés ci-dessous :

1. Hébergement sec de baies

Type de baies possibles au CINES :

Les configurations suivantes de baies sont proposées :

- **Baie A** = une baie équipée de 2 PDU 32A/16A **simples** et de serrures à code, avec possibilité d'ajout de 2 PDU simples supplémentaires
- **Baie B** = une baie équipée de 2 PDU 32A/16A **mesurés** et de serrures à code, avec possibilité d'ajout de 2 PDU mesurés supplémentaires :
 - **Option 1** : 2 PDU monophasés 32A (capacité 7kW) ou 16A (Capacité 3,5 kW) pour baies standards.
 - **Option 2** : 2 PDUS tétraphasés (capacité 11 kW), pour baies denses.
 - **Option 3** : 2 PDUS tétraphasés (capacité 22 kW), pour baies très denses.
- **Baie C** = une baie équipée de 2 PDU 32A/16A **mesurés et pilotés** et de serrures à code, avec possibilité d'ajout de 2 PDU mesurés et pilotés supplémentaires.

Étant donné la haute volatilité des prix des matériels informatiques depuis mi-2021, chaque nouvelle configuration d'achat de baies (facturée au client) fera l'objet d'un devis ajusté au mieux aux conditions du marché au moment de son installation.

Hébergement de baies dédiées :

Le coût du MWh calculé sur la fourniture et l'acheminement d'électricité a été évalué en moyenne à 175 € TTC en 2024 contre 238€ TTC/MWh en 2023, soit une baisse de 26,5%.

Cela conduit à un coût d'hébergement de base ELEC par KWh de puissance refroidi et secouru de 1975 € TTC (contre 2340€ TTC en 2023).

Le coût d'emplacement d'une baie (incluant la sécurité/gardiennage, l'entretien, la maintenance et les astreintes) est uniquement basé sur l'indice SYNTEC¹ dont la variation annuelle 2024 est de +6,74 % sur la période de référence de calcul des tarifs d'hébergement (Août 2023-Août 2024).

Le tarif d'un emplacement par baie passe donc à 824€ en 2024 (772€ pour 2023).

¹ Évolution d'un prix P proportionnel à l'indice SYNTEC S : $P1=P0*S1/S0$.

Indice syntec de référence Août 2023 – 2024 : 286,40 – 305,7

Redevance annuelle TTC 2024 - Hébergement de baie :

- Services d’infrastructure et d’accompagnement technique, par kW de puissance refroidi et secouru (basé sur ELEC et SYNTEC) : **1 975 €**
- Emplacement, par baie (basé sur SYNTEC) : **824 €**

2. Hébergement de serveurs dans des baies CINES

Redevance annuelle TTC 2024 - Hébergement de serveurs :

- Services d’infrastructure et d’accompagnement technique, par kW de puissance refroidi et secouru (basé sur ELEC) : **1 975 €**
- Par serveur (basé sur SYNTEC): **207 €**
- Service de sauvegarde, par To sauvegardé (basé sur SYNTEC) : **234 €**

3. Archivage pérenne

- **Forfait d’installation nouvelle adhésion** (pré-étude, rédaction convention...) : **2 500 € TTC.**
- **2 niveaux de service :**
 - Niveau 1 : 1 copie disque + 1 copie bande + 1 copie à distance
 - Niveau 2 : 2 copies bande + 1 copie à distance.
 -
- **Principe d’un tarif au To dégressif par tranches et basé sur l’indice SYNTEC :**
 - Entre 1 et 10 To
 - Entre 10 et 100 To
 - Supérieur à 100 To.

Variation annuelle de l’indice SYNTEC² sur la période de référence (janvier 2023-2024) : +5,94% :

Tarifs archivage 2024

Tranches en To	NIVEAU 1 Coût To/an en TTC		NIVEAU 2 Coût To/an en TTC	
	2023	2024	2023	2024
1-10 To	1 066 €	1 129 €	782 €	828 €
10-100 To	696 €	737 €	504 €	534 €
>100 To	326 €	345 €	226 €	239 €

² Évolution d’un prix P proportionnel à l’indice SYNTEC S : $P1=P0*S1/S0$.
Indice syntec de référence Janvier 2023 – 2024 : 293,10 – 310,5

Composition du Conseil :

- Nombre de membres avec voix délibérative : 12
- Nombre de sièges vacants : 0

Quorum :

- Membres présents : 8
- Membres représentés : 3
- Membre absent : 1

Résultats du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Les tarifs de l'hébergement et de l'archivage 2024 sont adoptés.

Fait à Montpellier, le 21/06/2024

Le Président du Conseil d'administration

Guillaume GELLÉ



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°03 du 21/06/2024

BUDGET RECTIFICATIF n°1 de l'exercice 2024

- Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1:

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 26 ETPT dont 4 ETPT sous plafond d'emplois Etat et 22 ETPT hors plafond d'emplois Etat
- 9 480 000€ d'autorisations d'engagement dont :
 - 1 180 000 € personnel
 - 6 100 000 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 2 200 000 € investissement
- 9 480 000€ de crédits de paiement dont :
 - 1 180 000 € personnel
 - 6 100 000 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 2 200 000 € investissement
- 7 359 647€ de prévisions de recettes
- - 2 120 353 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2:

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 2 101 187 € Variation de trésorerie
- - 1 320 353 € Résultat patrimonial
- - 125 665 € Insuffisance d'autofinancement
- - 2 325 665 € Variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

TABLEAU 1 - BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	4	22	26

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	3,6	335 000	17,8	810 000	21,4	1 180 000
1 - TITULAIRES	1	190 000			1	190 000
* Titulaires Etat	1	190 000			1	190 000
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0
2 - CONTRACTUELS	2,6	145 000	15,8	780 000	18,4	925 000
* Contractuels de droit public	2,6	145 000	15,8	780 000	18,4	0
o CDI	2,6	145 000			2,6	0
o CDD	0	0	15,8	780 000	15,8	0
o Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
o CDI	0	0			0	0
o CDD	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES			2	30 000	2	30 000
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						35 000

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE-CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0,25	19 338
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,25	19 338
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES										RECETTES				
	COMPTE FINANCIER 2023		BUDGET INITIAL (BI)		BUDGET RECTIFICATIF 1 (BR1)		Ecart BR1 / BI			COMPTE FINANCIER 2023	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	Ecart BR1 / BI	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP						
Personnel	755 005	755 005	1 180 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000	-	-		7 567 951	6 467 662	6 467 662	-	Recettes globalisées
<i>Dont Charges de Pensions</i>										6 029 394	4 867 662	4 867 662	-	Subvention pour charges de service public
<i>Charges</i>	66 967	66 967	67 232	67 232	67 282	67 282	-	-						Subvention pour charges d'investissement
														Autres financements de l'Etat
														Fiscalité affectée
Fonctionnement	6 065 559	5 702 078	6 100 000	6 100 000	6 100 000	6 100 000	-	-		1 538 557	1 600 000	1 600 000	-	Autres financements publics
														Recettes propres
Intervention														
Investissement	548 172	690 622	1 600 000	1 600 000	2 200 000	2 200 000	600 000	600 000		1 550 344	715 188	891 985	176 797	Recettes fêchées*
										607 095	37 000	37 000	-	Autres financements de l'Etat fêchés
										943 249	678 188	854 985	176 797	Autres financements publics fêchés
														Subvention pour charges d'investissement fêchée
														Recettes propres fêchées
TOTAL DES DEPENSES	AE (A) CP (B)	7 368 737	7 147 705	8 880 000	8 880 000	9 480 000	9 480 000	600 000	600 000	9 118 295	7 182 850	7 359 647	176 797	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		1 970 590									1 697 150	2 120 353		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU 4
Equilibre financier - BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS				
	COMPTE FINANCIER	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR / BI	COMPTE FINANCIER	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR / BI	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	1 697 150	2 120 353	423 203	1 970 590	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>									<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>									<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)									Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	448 324	320 834	320 834	-	365 717	340 000	340 000	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	366 494			-	944 909			-	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	814 818	2 017 984	2 441 187	423 203	1 391 397	340 000	340 000	-	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)=(2) - (1)	576 579	-	-	-	-	1 677 984	2 101 187	423 203	Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fêchée (a)***</i>	<i>1 050 410</i>					<i>576 785</i>	<i>212 061</i>	<i>423 203</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fêchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fêchée (d)</i>						<i>473 830</i>	<i>1 889 127</i>	<i>787 927</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fêchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	1 391 397	2 017 984	2 441 187	423 203	1 391 397	2 017 984	2 441 187	423 203	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
 (**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
 (***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fêchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale - BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	COMPTES FINANCIERS			écarts BR1 / BI	PRODUITS	COMPTES FINANCIERS			écarts BR1 / BI
	COMPTES FINANCIERS	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1			COMPTES FINANCIERS	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	
Personnel	774 575	1 180 000	1 180 000		Subventions de l'Etat	6 800 463	4 867 662	4 867 662	
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	66 867	67 282	67 282		Fiscalité affectée				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 058 459	7 500 000	7 500 000		Autres subventions recettes rattachées	452 574	715 188	891 985	176 797
Intervention (le cas échéant)					Autres produits recettes propres	2 286 643	1 805 312	1 600 000	-205 312
TOTAL DES CHARGES (1)	7 833 034	8 680 000	8 680 000		TOTAL DES PRODUITS (2)	9 539 680	7 388 162	7 359 647	-28 515
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 706 646	-	-		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 291 838	1 320 353	-	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	9 539 680	8 680 000	8 680 000		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	9 539 680	8 680 000	8 680 000	

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	COMPTES FINANCIERS	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR1 / BI
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 706 646	-1 291 838	-1 320 353	-28 515
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 516 401	1 400 000	1 400 000	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	205 312	205 312	205 312	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	3 017 734	-97 150	-125 665	-28 515

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	COMPTES FINANCIERS			écarts BR1 / BI	RESSOURCES	COMPTES FINANCIERS			écarts BR1 / BI
	COMPTES FINANCIERS	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1			COMPTES FINANCIERS	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	
Insuffisance d'autofinancement		97 150	125 665	28 515	Capacité d'autofinancement	3 017 734			
Investissements	645 519	1 600 000	2 200 000	600 000	Financement de l'actif par l'Etat				
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat				
					Autres ressources				
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	645 519	1 697 150	2 325 665	628 515	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 017 734			
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	2 372 215				Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-	1 697 150	2 325 665	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	COMPTES FINANCIERS	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF 1	écarts BR1 / BI
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 372 215	-1 697 150	- 2 325 665	-628 515
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	1 795 636	-19 166	- 224 478	-205 312
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	576 579	-1 677 984	- 2 101 187	-423 203
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	8 130 924	4 791 447	5 805 259	1 013 812
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	50 855	-1 783 112	- 173 623	1 609 489
Niveau final de la TRÉSORERIE	8 080 069	6 574 559	5 978 882	-595 678

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Composition du Conseil :

- Nombre de membres avec voix délibérative : 12
- Nombre de sièges vacants : 0

Quorum :

- Membres présents : 8
- Membres représentés : 3
- Membre absent : 1

Résultats du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2024 est adopté.

Fait à Montpellier, le 21/06/2024

Le Président du Conseil d'administration

Guillaume GELLÉ

